



Soins de santé virtuels

HI

Fourni par

### 11 décembre 2023 au 31 janvier 2024\*

Si tu es admissible, les frais du Régime, des Soins de santé virtuels (HI) et du Programme de protection juridique (Les essentiels) sont inclus dans tes frais de scolarité.

Au cours de cette période, tu peux te retirer de ces services, modifier la couverture de ton Régime ou inscrire les membres de ta famille. Visite [www.studentcare.ca](http://www.studentcare.ca) pour la marche à suivre. Prendre note qu'il y a 3 différents liens pour les retraits : le Régime santé et dentaire, HI et Les essentiels.

**\*Attention !** Si tu complètes les retraits avant le 2 janvier, les frais seront retirés de ton compte étudiant avant la date limite de paiement des frais de scolarité.



Consulte une professionnelle du Réseau Studentcare pour plus d'économies sur les services de santé.